dont le siège social est 40 Boulevard Schuman B.P. 533 à CHERBOURG EN COTENTIN (50100), Tél : 02 33 87 00 22 Cabinet de la SELARL LOISON AVOCATS Société d'Avocats inscrite au Barreau de CHERBOURG Service renseignements pour la vente 02 31 85 36 72

MAISON D'HABITATION ET VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D FERMINANCES

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des ventes immobilières du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg, Palais de Justice de ladite Ville 15 rue des Tribunaux

way. SEPTEMBRE 2018

DEPARTEMENT DE LA MANCHE Commune de PORTBAIL (50580) 8 La Petite Rugueville

Les biens ci-dessous :

1/ Un grand hangar Cour devant Cadastré : Section Z

ré : Section ZN n°91 « 12 La Petite Rugueville » ZN n°93 « La Petite Rugueville » 62ca

Soit une contenance totale de 2a 46ca

2/ Une maison à usage d'habitation comprenant :

 au rez-de-chaussée : entrée,
 bureau, salle d'eau avec WC cuisine, salon-salle à mange, dégagement,

au premier étage : palier, cinq chambres, un débarras, WC, buanderie

Terrain devant et sur le côté

Petite grange à l'arrière Cadastré Section ZN n°87 « La Petite Rugueville » Section ZN n°89 « La Petite Rugueville » 9a 25ca Soit une contenance totale de 12a 00ca

Conditions d'occupation : habitée par les propriétaires

CENT MILLE PRIX, fixée par le **EUROS**, ci: poursuivant:





Maison d'habitation

Cette vente aura lieu à la requête de : La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, Société coopérative à capital variable immatriculée au RCS de CAEN sous le n°478 834 930 dont La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, Société coopérative à capital variable immatriculée au RCS de CAEN sous le n°478 834 930 dont le siège social est 15 Esplanade Brillaud de Laujardière 14000 CAEN, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège. Maître Christophe LOISON, Avocat membre de la SELARL LOISON AVOCATS

de la SEĽARL LOISON AVOCATS Aux charges et conditions insérées au cahier des conditions de la vente, consultable au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg ou au Cabinet

NOTA: Les frais pour parvenir à la vente seront payables par l'adjudicataire définitif, en sus de son prix, à l'expiration du délai de surenchère de DIX JOURS, entre les mains et sur quittance de l'Avocat poursuivant la vente. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'Avocat et tout Avocat exerçant au Barreau de CHERBOURG pourra enchérir. Avant de porter des enchères, l'Avocat de l'enchérisseur doit se faire remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque de 10 000 € rédigé à l'ordre du compte séquestre Bâtonnier de CHERBOURG

Fait et rédigé par l'Avocat poursuivant

le 6 Août 2018

Signé: Maître LOISON

aura lieu Sur place P Mardi 28 Août 2018 10 1

- Pour tous renseignements s'adresser à :

 1. La SELARL LOISON AVOCATS, Avocat susnommé, rédacteur du cahier des conditions de vente,

 2. Au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg où le cahier des conditions de vente a été déposé le 29 Septembre 2017 et où tout intéressé peut en prendre connaissance